



# STOP MINES



*Dans chaque numéro de « Creuse-Citron » depuis fin 2013 (n° 39), nous soutenons et nous donnons des nouvelles de la campagne en cours pour stopper les projets miniers en Creuse, et nous continuerons à le faire jusqu'à ce que ce projet nuisible et inutile soit enterré. Aéroports, barrages, trains à grande vitesse trans-alpins ou métropolitains, méga-centres commerciaux ou de loisirs, méga-centrales à bio-masse, élevages industriels, mines d'or ou de n'importe quoi, même combat, nous n'en voulons pas. La vie de chacun d'entre nous est une zone à défendre contre le dernier avatar du capitalisme où la sainte alliance de la répression étatique, de la techno-science et des multinationales tente de nous imposer la camisole définitive du meilleur des mondes. Dans les quatre pages qui suivent nous donnons largement la parole au Collectif de vigilance sur les projet miniers creusois.*

## « L'âge d'or est celui où l'or ne régnait pas »

*Claude-François de Lezay-Marnésia, 1735- 1800, poète utopiste*

L'HISTOIRE SE PASSE dans un très beau décor : des étangs, des bois de feuillus, des résineux, des bocages. Quelque part dans le ciel, si vous êtes chanceux, un couple de milans noirs vous nargue de toute sa hauteur, et les banderoles de grues y rythment encore les saisons, lors de leur migration saisonnière.

Mais ce n'est pas un décor de théâtre, des gens y vivent, des agriculteurs jeunes et moins jeunes, des artisans, des enfants. On y pratique un élevage sain – vaches charolaises, limousines, chèvres, moutons, volailles – et une agriculture sans engins mortifères pour la faune. Les légumes anciens surgissent chez les jeunes paysans adeptes du bio, les coopératives s'organisent pour mieux manger, mieux vivre.

Mais ce n'est pas un pays de rêve, c'est un pays où l'on peut encore rêver sous le silence, sans panneaux publicitaires pour barrer l'imagination. Les artistes sages viennent s'y reposer, certains de voir leur tranquillité respectée.

Mais c'est un pays qui ne fait pas de bruit.

Ce pays, c'est la Creuse, au cœur du Limousin. Vous connaissez ? Non, c'est sa chance et sa malchance, peu de gens connaissent la Creuse.

**Une nouvelle épidémie de fièvre jaune**  
Monsieur Montebourg, ex-ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique connaît-il la Creuse ? Nous en doutons. Mais il est généreux, alors, pour la faire connaître il a signé, le

18 novembre 2013, un Permis exclusif de recherches (dit PER de Villeranges) dans le cadre de son grand projet de relance des exploitations minières en France.

Pour exécuter son forfait, il a donné son autorisation à la société Cominor (Compagnie Minière Or) qui a, elle-même, signé une convention avec la société de prospection La Mancha (pour information, Areva possédait jusqu'en 2012, 63 % des actions de La Mancha).

### Un si beau projet et de si belles promesses

Le permis de recherche concerne l'or, le cuivre, l'argent, l'antimoine, l'étain, le tungstène et les substances connexes. Il porte sur une surface de 47.6 km carrés qui englobe les communes d'Auge, Bord-Saint-Georges, Chambon-sur-Voueize, Lépaud, Lussat, Sannat et Tardes.

Le projet de la Cominor est très innocent, il ne s'agit que de recherches. Depuis quand une société engage-t-elle de si gros moyens financiers juste pour faire de la recherche (3 millions €) ?

La pollution, les nuisances aux riverains des mines ? Terminé ! Les techniques de forage ont changé, dit Cominor. Nous aurons droit à des mines propres. Et, cerise sur le gâteau – promesse à la mode – Cominor annonce 200 emplois. Une aubaine dans une région touchée, comme beaucoup d'autres, par un fort chômage...

Nous prenons acte de ces promesses qui nous laissent... perplexes ? Non, elles nous laissent moqueurs et en colère.

### Des habitants en colère

Face à ce saccage annoncé, l'opposition fut rapide. Tant des habitants des lieux proches que de toute personne soucieuse du respect du territoire. Un « Collectif de vigilance contre les projets miniers » se créa, accompagné par l'association « Oui à l'Avenir » déjà plus expérimentée dans les luttes. D'autres associations « Sources et rivières du Limousin », d'autres personnes comme Thierry Thévenin, porte-parole du syndicat des Simples, pour ne citer qu'eux, apportèrent leur soutien. Des maires, conscients de leur devoir de police générale, ont questionné l'autorité gouvernementale (M<sup>me</sup> Nicoud, sénatrice, M. Vergnier, député-maire de Guéret). D'autres élus du secteur dirent leur opposition. Le Conseil général de la Creuse puis le Conseil régional du Limousin apportèrent leur soutien en adoptant des motions demandant le retrait du permis et ce à l'unanimité de leurs membres de droite et de gauche.

À ce jour, environ 5 000 signatures de pétitions (papier et en ligne) ont été remises à la préfecture de Guéret.

Le 26 juillet 2014, le Collectif organisa, malgré l'opposition du maire de Lussat, un festival présentant films, conférences, marchés de produits locaux, attractions pour enfants, musique. Sans colère ni dégâts, 600 personnes vinrent apprendre ce qui les attendait, flâner et soutenir l'action du Collectif. Mais qu'en est-il, en vérité, de ce beau projet ?

**8 millions de tonnes de minerai à extraire  
= 400 000 camions de 20 tonnes**

la ruée vers l'or - 15

*L'or fait rêver,  
enfin pas tout le monde.  
L'image de l'aventurier orpailleur les  
pieds dans la rivière, son tamis à la  
main, retrouve une nouvelle jeunesse  
dans l'imaginaire du retour à la nature  
vendu aux urbains.  
De plus en plus de stages proposent une  
initiation à l'orpaillage.  
Faut-il y voir une diversion calculée  
pour masquer le caractère réellement  
dévastateur de l'exploitation de l'or ?  
Pour nous, c'est évident.*



#### **Ceux qui font les promesses n'en paient jamais les dettes**

Même si l'or entre dans la fabrication de nombreux appareils électroniques, de bijoux, son utilisation première reste encore la thésaurisation. Ce but n'est pas à la portée du premier venu, creusois ou pas. La flambée de l'or incite les compagnies minières à investir, alors même que les quantités extractibles possibles sont faibles : 4 grammes d'or pour une tonne de minerai extrait. En conséquence, le fait que les filons soient de plus en plus minces conduit à augmenter la quantité de déchets accumulés (500 kg de rejets liquides et solides pour 1 g d'or, soit un ratio de 1/500 000).

#### **Forer c'est détruire...**

... une terre, la faune, la flore, la biodiversité. Les techniques n'ont absolument pas changé, le cyanure reste le meilleur ami du chercheur. Forer, c'est libérer l'arsenic, le radon, l'uranium, présents dans les sols.

On peut envoyer des hommes sur la lune mais pas encore arrêter le cheminement de l'arsenic libéré dans les sols, dans l'eau. Il n'y a pas de mines propres, comme il n'y a pas de guerre propre... sauf pour ceux qui se lavent les mains des conséquences de leurs actions. La dépollution est un leurre quand ce n'est pas un mensonge. La Creuse a déjà été leurrée : les mines du Châtelet (commune de Budelière), à quelques kilomètres du site choisi aujourd'hui par Cominor, ont fermé en 1955. Il faudra attendre les années 1990, des maladies et morts subites et inexplicables de bétail pour que soit reconnue la nécessité de faire des travaux

de « dépollution », évidemment sans résultat probant.

Quant au site de Salsigne (Aude), soi-disant réhabilité en 2007, il reste un des sites les plus pollués de France parmi 527.

Les emplois : précaires, non qualifiés. Parions que les emplois qualifiés seront le lot de salariés d'entreprises sous-traitantes venues d'ailleurs. Et surtout, des emplois, nécessairement dangereux tant sur le plan sanitaire que sur le plan de la sécurité.

#### **Les raisons de la colère**

Comme toujours dans ces exploitations nuisibles, les eaux seront irrémédiablement polluées. Dans ce cas particulier, trois stations de pompage sont situées à l'intérieur du périmètre minier ainsi qu'un château d'eau. La nappe phréatique de Gouzou, qui dessert 18 communes, est à quelques kilomètres de là. Sans oublier les rivières qui ont la mauvaise idée de traverser la zone de forage.

L'arsenic aura-t-il, comme le nuage de Tchernobyl, la bonne idée de rester quelque part en suspens au-dessus des eaux consommables et du nez des truites farios ?

Les habitants attachés par leur histoire familiale ou par choix à cette terre, tous ceux qui ont choisi cet endroit pour ne pas être brutalisés par le monde dit moderne, tous ceux qui veulent que leurs enfants vivent dans un environnement non pollué et dans la beauté, que doivent-ils faire ? Partir ?

Brader leurs biens, parfois, souvent, difficilement acquis et qui ne vaudront plus rien, étiquetés « Vue imprenable sur tas de stériles ».

L'étang de Landes (réserve nationale depuis 2004) est à deux pas du périmètre d'exploitation. Seul étang limousin d'origine naturelle, ce plan d'eau de 100 hectares abrite plus de 400 espèces végétales et 600 espèces animales.

Afin de faire connaître le peu de faune et de flore sauvages que nous avons encore la chance d'avoir en ces lieux, le Conseil général, propriétaire de l'étang, vient d'inaugurer « La maison de la Réserve ». Endroit pédagogique et historique, son enjeu essentiel est de mieux faire comprendre les interactions liant l'homme et la nature et les fragiles équilibres à l'œuvre dans une réserve naturelle.

Avec l'aide de Cominor, pari gagné. Enfin, imaginons (sans effort), les norias de camions sur ces petites routes de campagne, la poussière, le bruit. Les curistes de la station d'Évaux-les-Bains, les visiteurs qui admirent la splendide Abbaye Sainte-Valérie (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, classée monument historique, 18 000 visiteurs par an) du village de Chambon-sur-Voueize apprécieront.

Nous ne voulons pas de chercheurs d'or, nous ne voulons ni Picsou, ni les frères Raptout, ni Wotan, ni Alberich. Nous voulons encore un peu d'air pur, un peu d'eau buvable, un zeste d'humanité et, de la part de nos gouvernants, le respect de nos choix de vie.

#### **Nous voulons rester vivants !**

POUR LE COLLECTIF DE VIGILANCE  
SUR LES PROJETS MINIERES CREUSOIS,  
ANNE BAUD ET DANIELE TAMAYO  
[www.stopmines23.fr](http://www.stopmines23.fr)

## De Total à Cominor

Synthèse de la demande de concession de mines d'or, antimoine et autres substances connexes : « concession de Villeranges » formulée par « Total Compagnie Minière France » le 27 juillet 1989 et rejetée par le ministère de l'Industrie le 9 avril 1997

(Source : [www.stopmines23.org/http/DemandeDeConcession-TotalCompagnieMiniere.pdf](http://www.stopmines23.org/http/DemandeDeConcession-TotalCompagnieMiniere.pdf))

*Cette synthèse s'attache à révéler le véritable projet de la société Cominor qui a repris à son compte le PER de Villeranges.*

En effet, il faut savoir que la société Total Compagnie Minière France a déjà étudié l'ensemble des gîtes aurifère du nord-est de la Creuse pendant les années 1980.

L'exploration passée a été finalisée par la demande de concession, dite « concession de Villeranges ». Si cette demande avait été acceptée, la mine et l'usine de Villeranges seraient déjà en activité. Cette demande de concession a été formulée en 1989 par Total et rejetée en 1997 par le ministère de l'Industrie, pour un motif économique, le cours des métaux ayant chuté.

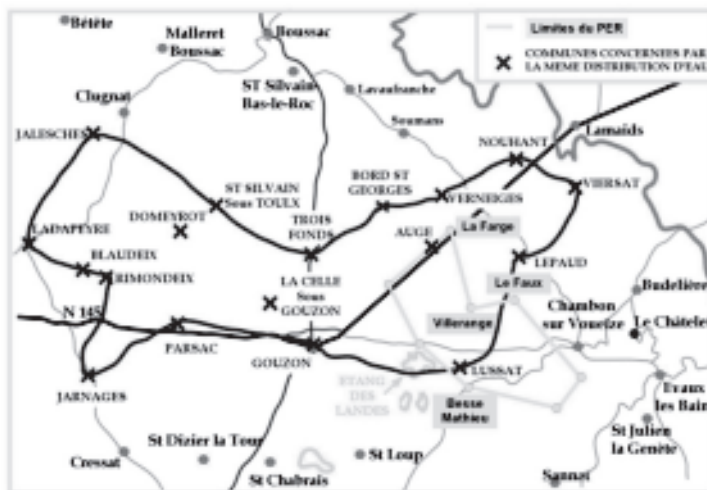
Aujourd'hui, avec la hausse des cours des métaux, c'est cette demande de concession qui est dans le viseur de la société Cominor-La Mancha reprenant le PER de Villeranges à son compte, même si ses dirigeants pratiquent un obscurantisme visant à sous-dimensionner, voire à occulter ce projet. Or, ce projet consiste à construire une usine de traitement du minerai et à exploiter tous les gisements de la région géologique concernée, c'est-à-dire bien au-delà des sept communes du PER de Villeranges : gisements d'Évaux, Budelière, Le Châtelet, etc.

Notons que Dominique Delorme, directeur exécutif de la société Cominor-La Mancha connaît par cœur ce projet, ce monstre industriel, comme en témoigne son interview dans le journal *Le Populaire* du 12 avril 2014 : « À l'époque, je recherchais déjà de l'or dans la région... ».

L'exploration a déjà été entièrement effectuée par Total CMF (49 millions de francs dépensés à l'époque), la Cominor ne vient pas pour faire des recherches, elle vient pour reprendre le projet de construction d'une usine de traitement du minerai à Lussat et exploiter les gisements connus de la région.

### 1- Les réserves d'or et l'usine de traitement du minerai à Lussat

« Le siège principal de l'exploitation pourrait se situer, tout comme l'usine de traitement, sur le site des Farges, commune de Lussat, site ayant une position centrale dans la concession, et à faible distance des minéralisations d'Évaux et de Auge. » (p. 5)



« Gisement démontrés Farges et Varennes, total général de minerais à extraire : 4 079 330 tonnes à 5 g/t soit 20 tonnes d'or. Autres principaux gîtes : Rierette, Barberat, Saint-Sornin, Montarux, La Nourrice de 2,2 à 13 t d'or. » Soit de 443 164 tonnes à 2 665 000 tonnes de roches à extraire. (Annexe III, p. 62)

### 2- Quatre ans pour construire l'usine de traitement à ciel ouvert à Villeranges

« Les infrastructures minières et la construction de l'usine de traitement seront alors réalisées. Le temps nécessaire à la réalisation de ces opérations est estimé à 4 ou 5 ans. » (p. 5)

« En ce qui concerne Villeranges, l'ensemble des gîtes découverts est plutôt à teneur moyenne ou faible avec des tonnages relativement importants. Une large partie peut être exploitée à ciel ouvert, ce qui permet une exploitation à coût réduit. » (Annexe III p. 3)

« Des fosses de 30 à 50 m vont être creusées. » (p. 5)

« Dans un deuxième temps une exploitation souterraine pourra être envisagée

pour les branches filoniennes les plus riches. » (p. 5)

Uniquement pour le gisement des Farges et de Varennes : « La durée de l'exploitation envisagée est de 5 à 10 ans pour une production annuelle de 1 à 2 t ». (p. 5)

### 3- Tout est prêt pour lancer l'exploitation avec utilisation massive de cyanure

« Afin de juger de la valeur économique des résultats obtenus en sondages, deux types de reconnaissances ont été réalisés : travaux miniers souterrains sur les Farges et une carrière pilote (tranchée de Varennes).

Ces travaux ont permis d'avoir des moyennes de teneurs fiables et réalistes sur le plan industriel et de disposer de volumes de minerai importants pour piloter le traitement. » (Annexe III, p. 33)

« Toutes les volées ont été broyées séparément et analysées pour l'or, l'arsenic et l'antimoine. » (Annexe III, p. 33)

« Les progrès réalisés en valorisation des minerais avec les techniques de flottation, cyanuration et lixiviation ont permis de s'intéresser à des minerais réfractaires ou à teneur plus basse. » (Annexe III, p. 3).

### 4- Pour rentabiliser l'usine de traitement du minerai, c'est tout le nord-est de la Creuse qui doit être exploité

« Nous sommes dans une véritable province métallogénique devant être valorisée dans son ensemble. Le projet n'est donc pas d'exploiter un simple filon, mais d'intégrer dans un même projet d'exploitation à relativement long terme tous les gîtes potentiels de la région. L'amortissement des installations industrielles nécessitera également une consolidation de toutes les réserves minières du secteur. » (Annexe III p. 3)

« Localisation : La concession de Villeranges est située au nord-est du département de la Creuse... »

Elle s'inscrit dans un groupe de permis de recherches pour l'or et l'antimoine : Évaux, Clavaud, Budelière, Vige, auxquels il faut ajouter la concession du Châtelet. » (Annexe III, p. 5)



### Conclusion du Collectif

Demande de suspension du PER de Villeranges afin qu'un rapport d'impact sérieux et indépendant soit établi.

Ce projet, qui met en place une industrie lourde aux mains d'une société opaque, est-il le seul projet d'avenir pour le nord-est de la Creuse ?

Une usine de traitement du minerai par cyanuration, les mines, les bassins de stockages de produits chimiques classés Seveso et les millions de m<sup>3</sup> de stériles à entreposer représentent un risque majeur pour l'environnement.

Le site des mines d'or du Châtelet, situé dans la commune de Budelière, constitue localement un triste témoignage des désastres qu'engendre à long terme tout projet minier : pendant près de

soixante ans, plus de 500 000 tonnes de déchets issus du traitement du minerai et pollués à l'arsenic ont été stockées à l'air libre, et ce au cœur d'une zone Natura 2000.

Ce projet industriel n'a pas sa place sur la nappe phréatique du bassin de Gouzou (18 communes concernées), à quelques mètres de l'Étang des Landes (zone Natura 2000), au bord de La Voueize qui, une fois polluée, déversera ses métaux lourds dans la Tardes et le Cher, contaminant par la même occasion l'eau potable de Montluçon. (<http://www.agglo-montlucon.fr/preservons-leau.html>)

Ce projet industriel d'une autre époque n'a pas sa place à l'heure où le département de la Creuse a l'intention d'être labellisé Agenda 21 en 2015 pour favoriser un développement qui serait « économique-

ment efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable » (c'est pourquoi une motion demandant le retrait du permis a été votée par le Conseil général, le 21 mai 2014).

C'est toute la région qui doit être exploitée par souci de rentabilité pour la future usine de traitement du minerai par cyanuration ! Il est donc temps de demander un moratoire afin de suspendre le PER de Villeranges et qu'un rapport d'impact sérieux et indépendant soit établi et surtout qu'il tienne compte de la future exploitation puisque c'est un projet déjà détaillé par Total CMF !!

POUR LE COLLECTIF DE VIGILANCE  
SUR LES PROJETS MINIER EN CREUSE,  
BERNARD BOISSEAU-LAFEUIL  
ET PIERRE LAPALU

### Mines et recherches minières dans l'est de la Creuse

Sans remonter aux Gaulois et aux Romains qui exploitaient déjà l'or dans la région, voici les dernières exploitations significatives de l'ère industrielle :

- Exploitations d'antimoine (1880-1930) : Les Farges, Montignat, Boursonex et Le Druix.

- Exploitations de charbon (1880-1945) : Villeranges et Bois-de-Bertranges.

- Exploitation d'or (1898-1955) : Le Châtelet, 14 tonnes d'or extraites (teneur de 20 gr / tonne). Nouveau programme d'exploration mené par le BRGM sur les extensions du champ filonien du Châtelet dans les années 1980.

- Travaux de recherche par la Compagnie minière Dong-Trieu en 1977 avec découverte d'indices d'or et d'antimoine dans le secteur des Farges.

- Permis de recherches exclusifs (PER) octroyé à Total Compagnie Minière France (TCMF) débouchant sur la découverte de minéralisations aurifères dans les secteurs de : Clavaud, Évaux-les-Bains et Lépaud qui jouxtent la concession de Villeranges.

- PER de mines de fluorine, étain, tungstène, cuivre, argent, zinc, or, antimoine et substances connexes, dit « Permis de Villeranges » octroyé à TCMF En 1980 et prolongé jusqu'en 1989.

- Demande de concession de mines d'or, antimoine et autres substances connexes : « concession de Villeranges » formulée par Total Compagnie Minière France le 27 juillet 1989 (devenue Société des Mines de Jouac le 12 Octobre 1993) et rejetée par le ministère de l'Industrie le 9 avril 1997.

## Campagne Bang, Ban Cyanide !

LE COLLECTIF DE VIGILANCE sur les projets miniers creusois s'est associé au Collectif pour la sauvegarde de Rosia Montana (Roumanie) ainsi qu'à d'autres collectifs, associations et ONG de Belgique, Bulgarie, Finlande, Grèce, Allemagne, Slovaquie, Espagne, Royaume Uni, République Tchèque, Turquie et Guyane française, afin de faire poser la question de l'interdiction de l'utilisation du cyanure dans l'exploitation minière en Europe au nouveau commissaire à l'environnement, M. Karmanu Vella, lors de son audition devant le Parlement européen, le 29 septembre dernier.

En 2010, le Parlement a adopté une résolution allant dans ce sens, mais, à l'heure actuelle, le cyanure est toujours massivement utilisé dans l'industrie minière, en Europe comme partout ailleurs. Nous souhaitons que cette résolution devienne une réalité, pour cela, nous avons invité les députés sensibles à nos préoccupations à s'adresser à M. Karmanu Vella.

Sans surprise, sa réponse est restée très neutre et évasive. Il reconnaît l'existence de cette résolution mais ajoute que, d'un point de vue économique, il est à l'heure actuelle impossible de la faire appliquer car « aucune autre substance ne peut remplacer le cyanure pour l'extraction de l'or » et que « interdire l'utilisation du cyanure reviendrait à interdire l'extraction de l'or en Europe ».

L'information est claire. Le nouveau commissaire à l'environnement de l'Union européenne reconnaît que les mines propres n'existent pas et que pour des raisons économiques, l'Union européenne va continuer de laisser empoisonner sa population. Le cyanure tue. « Une cuillère à soupe d'une solution contenant seulement 2% de cyanure suffit à tuer un homme. »

LE COLLECTIF DE VIGILANCE SUR LES PROJETS MINIERES CREUSOIS.

[www.stopmines23.fr](http://www.stopmines23.fr)

Voir : <http://www.aldeah.org/fr/campagne-bang-ban-cyanide-stop-interdisons-le-cyanure>

